



Divorce et indemnités compensatoires

Par **Gigi jean**, le **06/11/2018 à 19:19**

Bonsoir Maître,

Je vous expose ma problématique.

En 2016, mon ex femme m'annonce qu'elle souhaite divorcer.elle me présenté quelques semaines plus tard une convention de divorce par consentement mutuel.

En état de choc et en toutes confiances j'accède à l'ensemble de ces demandes sans forcément comprendre le déroulement de la procédure.

Une relation de plus de 10 ans et 2 enfants issus de cette union.

Je me rend compte aujourd'hui que malgré l'acceptation de l'ensemble de ces conditions lors du divorce, et notamment le refus de l'indemnité compensatoire, mon ex me persécute financière alors que je verse régulièrement la pension alimentaire et elle utilise à mauvais escient les enfants pour arriver à ces fins.

Puis je revenir sur mon refus d'indemnité compensatoire?

Merci pour votre retour

Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/11/2018 à 09:14**

Bonjour,

ce n'est pas vous qui avez refusé mais le juge qui a estimé qu'il ne devait pas y avoir de PC. Vous auriez pu la refuser, si le juge avait estimé le bien fondé de ce principe, vous auriez du la payer. Vous dites que madame vous harcèle financièrement ? De quelle façon svp ?

Par **Gigi jean**, le **07/11/2018 à 09:22**

Bonjour,

C'est bien moi qui est refusé et le juge ma bien expliqué que je contrasterais dans quelques années ce choix car je n'était pas lucide.

C'était à elle de me la payer.